
Rapport final de mission

Projet de promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire au Maroc

Elaboré par : Cabinet Legalis Team
[\(contact@legalisteam.ma\)](mailto:contact@legalisteam.ma)

Sommaire

I. Introduction	03
II. Description des Activités Réalisées	03
III. Méthodes pédagogiques Utilisées	06
IV. Résultats obtenus et évaluation de la Mission	06
V. Réalisation des Livrables	09
VI. Indicateurs d'évaluation de la réussite du projet	09
VII. Conclusion et recommandations	11
Annexes	
1. Programme de l'atelier de formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire	12
2. Formulaire d'évaluation de la formation Formulaire d'évaluation de la session de formation	16
3. Quiz d'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences requises, par les participants à la session de formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire	18
4. Programme de l'atelier de réflexion sur la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire	22
5. Formulaire d'évaluation de l'atelier de réflexion sur le renforcement des capacités des cadres administratifs et associatifs pour la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire	25
6. Réponses au formulaire d'évaluation de la formation Formulaire d'évaluation de la session de formation	Fichier à part
7. Réponses au quiz d'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences requises, par les participants à la session de formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire ...	Fichier à part
8. Réponses au formulaire d'évaluation de l'atelier de réflexion sur le renforcement des capacités des cadres administratifs et associatifs pour la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire	Fichier à part

I. Introduction

Le présent rapport est soumis dans le cadre de la mission d'appui à l'Engagement n° 11 du Plan d'Action National pour un Gouvernement Ouvert (PGO) du Maroc, intitulé : « Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire », porté par le Ministère de la Justice.

Cette mission s'inscrit dans le cadre plus large du Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF), mené par Expertise France en collaboration avec un certain nombre de pays africains. La mission est réalisée par le Cabinet Legalis Team.

La mission visait à renforcer les capacités des fonctionnaires du Ministère de la Justice et des acteurs de la société civile pour améliorer l'accès effectif des femmes à l'information juridique et judiciaire, en tenant compte des progrès en matière de droits des femmes au Maroc, mais aussi des contraintes qui restent à surmonter.

Ce rapport de clôture de la Mission décrit les activités menées, le contenu pédagogique développé, les méthodes d'animation utilisées et les résultats obtenus lors des deux de formation et de réflexion.

II. Description des Activités Réalisées

La mission a compris deux activités principales, conçues pour être interactives et complémentaires.

1. Atelier de formation des cadres du Ministère de la Justice

a. Présentation de la formation

- **Intitulé :** Formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- **Durée :** Trois (03) jours (les 25, 26 et 30 juin 2025).
- **Public Cible :** 16 cadres du Ministère de la Justice, chargés du projet.
- **Objectifs Spécifiques :**
 - Maîtriser le cadre juridique régissant le droit d'accès à l'information au Maroc.
 - Comprendre les besoins spécifiques des femmes en matière d'accès à l'information juridique et judiciaire.
 - Doter les participants des connaissances et compétences nécessaires pour répondre de manière efficace et équitable aux demandes des femmes.
 - Familiariser les participants aux meilleures pratiques en termes de renforcement de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire ;
 - Sensibiliser les participants au rôle des organisations de la société civile en matière de promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire et aux modalités de partenariat avec les associations.

La traduction en français du programme de cette formation est présentée en annexe 1 du présent rapport.

b. Déroulement de la formation

L'atelier s'est déroulé dans de très bonnes conditions, à l'Institut National du Secrétariat Greffe et des professions judiciaires et juridiques à Technopolis.

Le premier jour a été consacré à la terminologie et aux bases juridiques du droit d'accès à l'information (DAI), notamment le cadre constitutionnel (Article 27), les conventions internationales et la loi n° 31.13, en expliquant la règles et les exceptions légales. Un temps important a été aussi consacré à la problématique du genre en matière d'accès à l'information juridique et judiciaire, aux obstacles spécifiques rencontrés par les femmes (discrimination, analphabétisme, etc.) et aux actions administratives que l'administration pourra entreprendre pour y répondre.

Le deuxième jour a porté sur les procédures de demande d'information, les délais de réponse et les voies de recours (administratif et judiciaire). La session de l'après-midi est dédiée au développement de compétences en communication et à la simplification de l'information juridique et judiciaire pour la rendre plus accessible aux femmes.

Le troisième jour a été axé sur les meilleures pratiques et les perspectives futures. Les participants avaient exploré les initiatives réussies au niveau national et international (canaux de communication dédiés, plateformes numériques, ...). Ils ont aussi analysé les défis pratiques (sensibilisation, gestion du changement, ...) et élaboré des plans d'action personnels. La journée s'est terminée par une discussion sur le rôle des partenariats (entre la société civile et les institutions judiciaires) et une évaluation finale de la formation.

Les participants à la formation disposent d'un haut potentiel technique et professionnel. Ils ont fait preuve d'une grande assiduité et ont participé très activement aux échanges et débats et aux différents exercices pédagogiques, tout au long des 3 jours qu'a duré l'atelier.

Ils ont généreusement échangé sur les pratiques professionnelles en rapport avec l'objet de l'atelier et sur leur conception des voies d'amélioration et de consolidation de l'effectivité de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

Les feuilles de présence ont été récupérées par les organisateurs.

2. L'atelier de réflexion organisé au profit des cadres du Ministère de la Justice et de la Société Civile

a. Présentation de la formation

- **Intitulé :** Atelier de réflexion sur le renforcement des capacités des cadres administratifs et associatifs pour la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- **Durée :** Trois (03) jours, les 16, 17 et 18 juillet 2025.
- **Public Cible :** 20 personnes représentant le Ministère de la Justice et des organisations de la société civile, en l'occurrence l'Association Tahadi pour l'égalité et la citoyenneté (ATEC), l'Association Sayidati, l'association Colombre Blanche, l'Association Simsims et l'Association 4 Chabab.
- **Objectifs Spécifiques :**
 - Permettre une compréhension commune des exigences légales relatives au DAI et distinguer les particularités de l'accès à l'information juridique et judiciaire.
 - Renforcer les capacités des participants à assister les femmes dans la formulation des demandes et à les orienter vers les voies de recours possibles en cas de refus ou de non-réponse.
 - Initier les participants aux techniques de l'andragogie pour leur permettre de dupliquer la formations sur l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

- Créer un contenu pédagogique qui permettra aux fonctionnaires et aux associations de dupliquer la formation au niveau territorial.

La traduction en français du programme de cet atelier de réflexion est présentée en annexe 4 du présent rapport.

b. Déroulement de l'atelier

L'atelier de réflexion a eu lieu dans un hôtel à Rabat-Agdal et s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Les moments forts de l'atelier étaient comme suit :

- Jour 1 : DAI, genre et collaboration avec la société civile
 - L'atelier a commencé par un rappel du concept de DAI et du cadre juridique le régissant au Maroc avant d'approcher de point de vue genre la question de l'accès à l'information juridique et judiciaire.
 - Les participants ont réalisé un diagnostic (analyse SWOT) de la situation actuelle de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire au Maroc.
 - Une session de travail a été consacrée à l'identification des moyens de coopération entre l'administration et la société civile pour surmonter les défis et la complémentarité de leurs rôles respectifs.
- Jour 2 : Élaboration des éléments du kit pratique de formation au niveau territorial des chargés de l'accès à l'information
 - Les participants ont été répartis en quatre groupes de travail. Chaque groupe a élaboré sa propre conception des principaux axes de la formation des chargés d'accès à l'information au niveau territorial.
 - Chaque rapporteur a restitué la synthèse du travail de son groupe. La restitution a été suivie d'une discussion et de questions/réponses.
 - Une synthèse globale a été faite par l'animateur et les grandes lignes du kit ont été arrêtées.
- Jour 3 : Techniques de formation des adultes (l'andragogie)
 - Pour outiller les participants à assurer la formation, au niveau territorial, des chargés d'accès à l'information, la dernière journée s'est concentrée sur l'acquisition des bases de l'andragogie, en s'appuyant sur des cas pratiques et des exercices en rapport avec l'objet de l'atelier.
 - L'atelier s'est terminé par une synthèse des résultats, une évaluation et des mots de clôture.

L'affluence des participants a dépassé les 20 personnes initialement attendues. Les associations ont montré un fort intérêt, mobilisant des participants volontaristes dont des présidents d'association, une avocate très active dans l'assistance juridique des femmes, et de jeunes acteurs associatifs dynamique en matière d'accès à l'information et de gouvernement ouvert. Du côté du Ministère, les différentes directions ont été représentées par des responsables et cadres ayant fait preuve d'une grande compétence et d'un haut niveau de professionnalisme.

Les participants à l'atelier ont été très assidus. Les feuilles de présence ont été récupérées par les organisateurs.

Les participants ont participé activement aux échanges et débats et aux différents exercices pédagogiques, tout au long des 3 jours de l'atelier.

Ils ont généreusement échangé sur leurs pratiques professionnelles respectives et la réalité du terrain en rapport avec l'objet de l'atelier et sur leur conception des voies d'amélioration et de consolidation de l'effectivité de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

Les cadres du Ministère ont évoqué les initiatives et les projets du ministère visant l'amélioration de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire, dont entre autres la nomination au niveau des tribunaux des chargés de l'accès à l'information, l'amélioration du dispositif d'accueil et la confection d'un guide d'accès à l'information.

Les cadres de la société civile ont généreusement partagé leur vécu au niveau du terrain, en ce qui concerne le travail avec les femmes en rapport avec la justice et leurs attentes en matière de collaboration avec l'administration.

L'échange était riche, sincère et fructueux. L'animateur a veillé tout au long de l'atelier à fluidifier les échanges, recadrer les discussions chaque fois que nécessaire et dépassionner le débat, par moment, pour préserver la qualité des échanges.

IV. Méthodes pédagogiques Utilisées

Les sessions de formation et de réflexion ont employé des méthodes interactives pour garantir une participation active et une compréhension approfondie :

- **Exercices pratiques** : Exemple : l'exercice "Identifier l'information" a permis aux participants de distinguer les informations accessibles de celles qui sont des exceptions.
- **Des mini cas** : Exemple : élaboration d'un projet de réponse à un recours adressé à l'administration par une femme au sujet du refus d'accès à une information.
- **Jeux de rôle** : Exemple : simulation d'un entretien entre le/la chargé (e) de l'accès à l'information et une femme venue demander des informations sur la procédure de demande de pension.
- **Travaux de groupe** : des exercices sous forme de travail de groupe ont été confiés aux participants aux deux ateliers. Exemples : diagnostic de situation actuelle d'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire en utilisant la méthode (SWOT) ; élaboration des principaux axes du kit de formation des chargés de l'accès à l'information au niveau territorial ; identification des solutions aux défis posés et définition des mécanismes de coopération entre l'administration et les organisations de la société civile.
- **Discussions** : L'animateur a veillé à encourager les échanges ouverts entre les cadres de l'administration et les membres de la société civile pour partager des expériences et trouver des solutions aux défis.

V. Résultats obtenus et évaluation de la Mission

La mission a largement atteint les objectifs initiaux, comme en témoignent les documents de l'évaluation.

1. Taux de Satisfaction

a. Cas de l'atelier de formation des responsables et cadres du Ministère de la Justice :

Le dépouillement du questionnaire (anonymes) d'évaluation de la formation montre un taux exceptionnel de satisfaction des participants.

Les participants ont tous accordé une note de 20/20 à la qualité du formateur. En outre, la moyenne des notes accordées à la qualité du contenu est de 19.63/20. L'organisation et la logistique a reçu une note moyenne de 18.26/20.

Le tableau ci-dessous restitue les notes attribuées par chaque participant à la qualité du continue, au formateur et à la logistique.

Code du participant	Appréciation du contenu (/20)	Appréciation du formateur (/20)	Appréciation de la logistique (/20)
01	20	20	19
02	20	20	20
03	20	20	20
04	19,2	20	15
05	20	20	19
06	19,2	20	15
07	20	20	20
07	20	20	19
09	20	20	20
10	17,6	20	20
11	20	20	19
12	19,2	20	17
13	19,2	20	14
14	20	20	19
15	20	20	18
Moyenne (/20)	19,63	20	18,26
Moyenne (/100)	98,15	100	91,3

Les participants ont apprécié plus particulièrement la clarté et la simplicité des explications du contenu, la qualité des réponses fournies par le formateur, le caractère pratique et concret des exemples fournis, la gestion du temps et du contenu par l'animateur et la concentration sur le sujet.

Les principales propositions des participants ont porté sur l'augmentation de la durée de l'atelier et l'organisation de la formation pendant les matinées uniquement pour plus de concentration.

La traduction en français de la grille d'évaluation de l'atelier de formation est présentée en annexe 2 du présent rapport. Une copie des réponses au questionnaire d'évaluation est fournie en annexe 6.

a. Cas de l'atelier de réflexion tenu avec les cadres du Ministère de la Justice et les cadres associatifs :

Le dépouillement du questionnaire (anonyme) d'évaluation de l'atelier montre un excellent taux de satisfaction des participants.

Les participants ont en moyenne accordé une note de 19.47/20 à la qualité de l'animateur. En outre, la moyenne des notes accordées à la qualité du contenu est de 19.24/20. L'organisation et la logistique ont reçu une note moyenne de 17.67/20.

Le tableau ci-dessous restitue les notes attribuées par chaque participant à la qualité du continue, au formateur et à la logistique. En raison du fait que le dernier jour de l'atelier était un vendredi, quelques participants avaient sollicité l'autorisation pour ne pas assister à la clôture de l'atelier, en raison de contraintes de déplacement ou d'engagements pris antérieurement (l'évaluation a eu lieu à la clôture).

Code du participant	Appréciation du contenu (/20)	Appréciation du formateur (/20)	Appréciation de la logistique (/20)
01	20	20	16

02	20	20	19
03	20	20	20
04	20	20	19
05	16,8	19,2	13
06	19,2	20	16
07	20	17,6	15
07	18,4	18,4	17
09	15,2	17,6	15
10	20	20	20
11	20	20	18
12	18,4	18,4	19
13	19,2	20	18
14	20	20	19
15	20	19,2	19
16	19,2	20	20
17	20	20	16
18	20	20	19
Moyenne (/20)	19,24	19,47	17,67
Moyenne (/100)	96,2	97,35	88,35

Les participants ont en particulier apprécié le contenu pertinent et à jour, les compétences de l'animateur, la qualité de l'animation, le caractère interactif et participatif de l'atelier, la bonne intelligence et la collaboration souple entre les cadres de l'administration et ceux de la société civile et la qualité de l'espace d'accueil et de formation.

Les principales suggestions des participants ont porté sur l'augmentation de la durée de l'atelier et l'octroi de plus de temps aux études de cas et à la formation des formateurs (les techniques de l'andragogie).

La traduction en français de la grille d'évaluation de l'atelier de réflexion est présentée en annexe 5 du présent rapport. En outre, la copie des réponses au questionnaire d'évaluation est fournie en annexe 8.

2. Acquisition des Compétences (Indicateur Quantitatif)

Conformément aux TDR de la Mission, l'animateur a procédé aussi à l'évaluation de l'assimilation des contenus de la formation par les participants, via un Quiz.

La vérification des réponses montre que le taux des réponses justes dépasse les 99%.

En particulier, le **quiz d'évaluation**, administré aux participants à l'atelier de formation, a confirmé que les objectifs pédagogiques ont été atteints. En effet, les participants ont démontré une bonne compréhension des aspects suivants :

- **Le cadre juridique**, notamment la loi n° 31.13, le principe d'accès à l'information et les exceptions, les procédures de demande (par écrit ou électronique), les délais de réponse ainsi que les procédures de recours.
- **L'approche Genre** : notamment les besoins spécifiques des femmes en matière d'information juridique et judiciaire, les obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées et la spécificité du traitement des demandes exprimées par celle-ci, nécessitant une attention particulière en raison de facteurs socio-économiques et culturels (analphabetisme, discrimination, etc.).

- **Le rôle du chargé de l'accès à l'information**, compte tenu du cadre juridique régissant sa mission, et ses qualités essentielles (simplification des procédures et du langage, écoute active et prise en compte de la sensibilité et de la confidentialité des demandes).
- **Les bonnes pratiques en matière d'accès à l'information et de coopération avec la société civile** : en particulier la simplification de l'accès à l'information (via des graphiques, des vidéos et animations, des FAQ, etc.), la publication proactive de l'information pour réduire les demandes individuelles, l'implication de la société civile, via des partenariats, pour sensibiliser et orienter les femmes, et l'utilisation des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle pour rendre l'information accessible et abordable.

La traduction en français du Quiz est présentée en annexe 3 du présent rapport. Une copie des réponses des participants au quiz est remise avec le rapport (annexe 8).

VI. Réalisation des Livrables

- Les supports de formation et d'animation des deux ateliers ont été élaborés.
- Le Kit Pédagogique a été élaboré en langue arabe, pour une utilisation et une duplication aisées.
- Les deux sessions de formation et de réflexion ont été menées à bien.
- Le présent Rapport Final a été rédigé, résumant le contenu, les méthodes et les résultats de la Mission.

VII. Indicateurs d'évaluation de la réussite du projet

Les indicateurs présentés à la partie V ci-dessus (Résultats obtenus et évaluation de la Mission) ont montré que le déploiement de la première partie du projet est réussie.

Cependant, pour pouvoir conclure à la réussite du projet dans son ensemble, il conviendrait d'évaluer les phases de duplication des formations et de mise en œuvre du dispositif d'accès à l'information au niveau territorial, et aussi de s'intéresser à l'impact du projet sur la population cible.

Conformément aux TDR, nous proposons ci-après des indicateurs d'évaluation des phases restantes du Projet.

A ce titre, les indicateurs proposés portent sur trois axes principaux :

- le renforcement des capacités sur le terrain (la duplication de la formation) ;
- la mise en œuvre sur le Terrain ; et
- l'impact du projet en termes d'amélioration de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

1. Indicateurs liés au renforcement des capacités des acteurs au niveau territorial

Ces indicateurs mesurent l'efficacité de la phase de formation et le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences au niveau territorial.

- **Taux de satisfaction des participants** : Mesuré à travers les formulaires d'évaluation à chaud, il permet de valider la pertinence, le contenu et la qualité de l'animation des formations. L'objectif est de maintenir un taux très élevé (par exemple, 90% ou plus).
- **Taux d'acquisition des connaissances** : Évalué par les quiz de fin de session. Cet indicateur clé mesure le pourcentage de participants ayant atteint un score prédéfini (par exemple, 80% de bonnes réponses), prouvant leur compréhension des concepts et des procédures.
- **Capacité de duplication** : Mesurée par le nombre de sessions de formation que les cadres formés du ministère ont pu organiser eux-mêmes. Cela montre leur capacité à devenir des "formateurs" sur le terrain, démultipliant ainsi l'impact du projet.

2. Indicateurs de Mise en Œuvre sur le Terrain

Ces indicateurs évaluent si la formation a conduit à des changements concrets et mesurables dans la pratique.

- **Nombre de demandes d'information spécifiques aux femmes** : Le projet doit mener à une augmentation du nombre de demandes formulées par des femmes auprès des tribunaux et des associations. Un système de suivi des demandes est nécessaire pour collecter ces données.
- **Nombre de partenariats créés** : Un indicateur qui mesure le nombre de collaborations formelles établies entre le Ministère de la Justice et les organisations de la société civile pour faciliter l'accès à l'information.
- **Développement de nouveaux outils** : Le nombre de guides simplifiés, de plateformes numériques ou de points d'accès physique créés pour les femmes.
- **Délai de réponse aux demandes** : Cet indicateur mesure la réduction du temps de réponse de l'administration aux demandes d'information des femmes. Un délai de réponse plus rapide témoigne de l'efficacité du système et de la sensibilisation accrue des chargés de l'accès à l'information.

3. Indicateurs d'impact à long terme (pourcentage d'amélioration de l'accès)

Ces indicateurs évaluent l'effet global du projet sur l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire. Ils impliquent une évaluation plus approfondie, souvent après la fin du projet.

- **Pourcentage d'amélioration de l'accès** : cet indicateur synthétique peut être mesuré via des sondages ou des études de cas. Il s'agit de comparer la situation avant le projet à la situation après, en se basant sur la perception des femmes elles-mêmes. Les questions pourraient porter sur :
 - **La facilité de trouver l'information** : "Est-il plus facile pour vous d'accéder à l'information juridique qu'il y a un an ?"
 - **La compréhension de l'information** : "Comprenez-vous mieux les procédures judiciaires et les documents officiels ?"
 - **La confiance dans le système** : "Vous sentez-vous plus confiante pour faire une demande d'information à l'administration ou à un tribunal ?"
- **Nombre de litiges résolus de manière extrajudiciaire grâce à l'accès à l'information** : Mesure le nombre de cas où l'obtention d'une information juridique a directement aidé une femme à résoudre un problème (par exemple, un litige foncier ou familial), sans avoir recours à des procédures judiciaires longues et coûteuses. Pour renseigner cet indicateur, il convient d'avoir un suivi, systématique ou par échantillonnage de l'usage fait de l'information obtenue par le demandeur. A

défaut, il peut être procédé à des enquêtes, via des questionnaires administrés à un échantillon représentatif des femmes ayant formulé des demandes d'information.

VI. Conclusion et recommandations

La mission a parfaitement atteint ses objectifs, à ce stade, renforçant les capacités et facilitant le dialogue entre l'administration et la société civile. L'acquisition des compétences par les cadres du ministère les positionne comme des multiplicateurs clés pour atteindre les objectifs de l'Engagement 11.

Les prochaines étapes devraient se concentrer sur :

1. **La duplication effective de la formation** par les fonctionnaires du Ministère auprès des acteurs associatifs régionaux, conformément à l'objectif initial.
2. **La mise en œuvre des propositions** issues des ateliers de réflexion, en particulier celles visant à activer la nomination des chargés de l'accès à l'information au niveau des tribunaux, continuer l'effort de simplification des procédures et accroître l'utilisation des outils digitaux pour faciliter l'accès à l'information.
3. **L'intégration des organisations de la société civile** comme partenaires clés pour la sensibilisation et l'assistance sur le terrain.

Annexe 1 :

Programme de l'atelier de formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire

1. Contexte général du projet :

Le Maroc a adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert le 26 avril 2018. Par la suite, il a mis en place une série de plans d'action nationaux, chacun d'une durée de trois ans (2018-2020 / 2021-2023 / 2024-2027).

Le premier plan d'action national comprenait un engagement (numéro 11) visant à « renforcer l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire », supervisé par le Ministère de la Justice. Cet engagement revêt une importance particulière en raison des contraintes, principalement structurelles, qui continuent d'affecter l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire, et ce, malgré les réformes importantes menées et les progrès accomplis dans le domaine des droits des femmes dans notre pays.

Dans le cadre de ce projet, le Ministère de la Justice souhaite renforcer les capacités de son personnel chargé d'activer le droit d'accès à l'information et consolider le partenariat avec les associations de la société civile compétentes pour surmonter ces obstacles. À cette fin, cette session de formation a été programmée dans le cadre du projet PAGOF, en collaboration avec l'institution Expertise France, dans le contexte de l'accompagnement des pays francophones dans la mise en œuvre des réformes de la « Gouvernance Ouverte ».

2. Objectif général du projet :

Faciliter l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

3. Objectif général de la formation :

Permettre aux fonctionnaires chargés de l'accès à l'information de comprendre les besoins spécifiques des femmes en matière d'accès à l'information juridique et judiciaire, et de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre de manière efficace et équitable à leurs demandes, conformément à la loi 31.13 et aux principes internationaux.

4. Bénéficiaires :

Les fonctionnaires du Ministère de la Justice chargés de l'accès à l'information.

5. Durée :

Trois jours (25, 26 et 30 juin 2025).

6. Déroulement de la formation et principaux axes

Jour 1 : Cadre juridique et conceptuel du droit à l'information et de la question du genre

Objectifs :

- Compréhension approfondie de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information et de ses principes fondamentaux.
- Conscience de la dimension « genre » dans le contexte de l'accès à l'information et à la justice.

- Prise de conscience des obligations de l'administration pour faciliter l'accès à l'information pour les femmes.

Matinée (9h00 - 13h00)

- **9h00 - 9h30 : Ouverture de la session de formation**
 - Mot de bienvenue.
 - Présentation du contexte, des objectifs et du programme de la formation.
 - Présentation des participants.
- **9h30 - 11h00 : Cadre constitutionnel et juridique du droit à l'information :**
 - **Article 27 de la Constitution** : Le droit à l'information en tant que droit fondamental.
 - **Loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information** :
 - Ses objectifs et sa philosophie.
 - Définition de l'« information » et des « entités tenues de les divulguer ».
 - Le principe de l'accessibilité comme règle, et les exceptions comme restrictions.
 - **Discussion** : Que signifie pour vous le droit à l'information dans le cadre de votre travail quotidien ?
- **11h00 - 11h15 : Pause**
- **11h15 - 13h00 : Les exceptions légales dans la loi 31.13 :**
 - Explication détaillée des articles 7 à 9 (sécurité de l'État, vie privée, informations confidentielles, bon déroulement de la justice, dispositions légales spécifiques).
 - **Exercice** : « Distinguer l'information » – présentation d'un ensemble d'exemples d'informations, et les participants doivent déterminer si elles sont accessibles ou si elles relèvent des exceptions, et pourquoi.

Après-midi (13h30 - 16h30)

- **13h30 - 14h30 : La question du genre dans l'accès à l'information juridique et judiciaire.**
 - Concepts de base : égalité, équité, genre.
 - Pourquoi les femmes ont-elles besoin d'une attention particulière en matière d'information juridique et judiciaire ? (Discrimination, analphabétisme, violence, situation économique, etc.).
- **14h30 - 15h30 : Obligations de l'administration pour faciliter l'accès à l'information pour les femmes :**
 - Le rôle de la personne chargée de l'information dans la satisfaction de ces besoins.
 - L'importance de la simplification du langage et des procédures.
 - Considérations spéciales lors du traitement des demandes des femmes (sensibilité, confidentialité, orientation).
- **15h30 - 16h30 : Défis de l'accès à l'information juridique et judiciaire :**
 - Analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Jour 2 : Mécanismes d'interaction efficaces et adaptation de l'information

Objectifs :

- Maîtriser les procédures de demande et de fourniture d'information conformément à la loi 31.13.
- Développer des compétences en communication efficace et en gestion positive avec les femmes demandant de l'information.
- Identifier les meilleures pratiques de simplification de l'information.

Matinée (9h00 - 13h00)

- **9h00 - 9h30** : Révision rapide du premier jour et réponses aux questions.
- **9h30 - 11h00** : Procédure de demande d'information et procédures administratives connexes :
 - Explication détaillée de la manière de soumettre une demande (écrite/électronique).
 - Données essentielles dans la demande.
 - Rôle et responsabilités de la « personne chargée de l'information ».
 - Délais légaux de réponse (20 jours, prolongation de 20 jours, 3 jours en cas d'urgence).
- **11h00 - 11h15** : Pause
- **11h15 - 13h00** : Mécanismes de recours et de réclamation :
 - Recours administratif auprès du chef de l'administration.
 - Saisine de la Commission du droit d'accès à l'information en tant qu'instance de recours.
 - Recours judiciaire.

Après-midi (13h30 - 16h30)

- **13h30 - 15h00** : Compétences en communication efficace et gestion positive :
 - Écoute active (compréhension complète de la demande de la femme).
 - Communication non verbale (langage corporel, expressions faciales).
 - Établir la confiance et rassurer la femme qui demande l'information.
- **15h00 - 16h30** : Simplification de l'information juridique et judiciaire :
 - Importance d'utiliser un langage simple et clair (éviter les termes complexes).
 - Comment transformer l'information officielle en une information compréhensible.
 - Moyens de simplification de l'information : résumés, graphiques, foire aux questions.

Jour 3 : Meilleures pratiques, défis et étapes futures

Objectifs :

- Identifier les meilleures pratiques pour faciliter l'accès des femmes à l'information (au niveau national et international).
- Analyser les défis pratiques et proposer des solutions.
- Élaborer un plan d'action personnel pour appliquer les acquis.

Matinée (9h00 - 13h00)

- **9h00 - 9h30** : Révision rapide et discussion sur les exercices pratiques de la veille.
- **9h30 - 11h00** : Meilleures pratiques pour faciliter l'accès à l'information pour les femmes :
 - **Aspect administratif** : Publication proactive des informations (budgets, procédures, lois).
 - **Aspect communicationnel** : Création de canaux de communication dédiés (téléphoniques, numériques) pour les femmes, organisation de campagnes de sensibilisation.
 - **Aspect technologique** : Utilisation de plateformes numériques et d'applications pour fournir des informations simplifiées.
 - **Présentation d'exemples** : Initiatives réussies au Maroc ou dans d'autres pays (par exemple : cellules de prise en charge judiciaire, initiatives associatives, guide des procédures simplifiées).
- **11h00 - 11h15** : Pause
- **11h15 - 12h30** : Défis pratiques et solutions proposées :
 - Discussion sur les contraintes identifiées le premier jour (faible sensibilisation, manque de numérisation, résistance au changement).
 - **Atelier** : « Solutions à nos défis ».

Après-midi (13h30 - 16h30)

- **13h30 - 14h30** : Rôle des partenariats dans le renforcement de l'accès à l'information :
 - Coopération avec les organisations de la société civile (associations de femmes, associations de défense des droits de l'homme).
 - Coordination avec les institutions judiciaires (parquet, tribunaux).
 - Importance de construire des ponts de confiance et de complémentarité entre les acteurs.
 - **Étude de cas** : « Partenariat pour la sensibilisation ».
- **14h30 - 15h30** : Plan d'action personnel.
- **15h45 - 16h15** : Évaluation de la session et discussion ouverte.
 - Remplissage des formulaires d'évaluation.
 - Ouverture de la discussion finale et échange d'idées.
- **16h15 - 16h30** : Mot de clôture.

Annexe 2

Formulaire d'évaluation de la session de formation (Évaluation à chaud)

Cher(ère) participant(e),

Nous vous remercions pour votre participation à cette session de formation.

Pour nous aider à améliorer la qualité de nos futurs programmes, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes avec sincérité et objectivité.

1. Informations sur la session de formation :

- Titre de la session : Renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- Date de la session : 25, 26 et 30 juin 2025.
- Formateur : Dr. Mohamed HAMMOUMI, Professeur universitaire, Spécialiste en gestion des politiques publiques.

2. Évaluation du contenu : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Les objectifs de la session étaient clairs et précis.					
Le contenu de la session a correspondu à mes besoins et attentes.					
Les informations fournies étaient à jour et précises.					
Tous les axes principaux de la session ont été couverts.					
Le contenu m'aidera à développer mes compétences / ma performance professionnelle.					

3. Évaluation du formateur : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Le formateur possède une connaissance suffisante du sujet.					
Le formateur a su simplifier et expliquer clairement les informations.					
Le formateur a encouragé le débat et l'interaction entre les participants.					

Le formateur a géré le temps de manière efficace durant la session.					
Le formateur a bien répondu aux questions et aux demandes des participants.					

4. Évaluation des aspects organisationnels : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Le timing de la session était approprié.					
Le lieu de la session était approprié et confortable.					
Les supports visuels et le matériel de formation étaient disponibles et de bonne qualité.					
Les aspects organisationnels de la session étaient bons (accueil, pauses, etc.).					

5. Évaluation générale et commentaires supplémentaires :

- Qu'est-ce qui vous a plu le plus dans cette session de formation ?
.....
.....
.....
- Quels sont les points qui nécessitent une amélioration dans cette session de formation ?
.....
.....
.....

- Merci de votre collaboration -

Annexe 3.

Quiz d'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences

Requises, par les participants à la session de formation sur le renforcement du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire

Cette évaluation a pour but de vérifier que la formation a atteint ses objectifs pédagogiques.

Veuillez entourer le numéro de la bonne réponse. Exemple : ①.

.....

1. Quel est l'article de la Constitution qui consacre le droit d'accéder à l'information au Maroc ?

- a. Article 19
- b. Article 27
- c. Article 6
- d. Article 33

2. Quelle est la loi qui réglemente le droit d'accéder à l'information au Maroc ?

- a. Loi 09.08
- b. Loi 90.12
- c. Loi 31.13
- d. Loi 12.90

3. Quel est le principe fondamental sur lequel repose la loi 31.13?

- a. Le principe de la confidentialité absolue de l'information
- b. Le principe de la publication proactive uniquement
- c. Le principe de l'accès comme règle, et des exceptions comme restriction
- d. Le principe de la publication dans tous les cas

4. Parmi les types d'information ci-dessous, laquelle n'est pas considérée comme une exception prévue par la loi n° 31.13 ?

- a. Les informations dont la confidentialité est requise par la loi
- b. Les informations concernant le budget général de l'État
- c. Les informations relatives à la vie privée des individus
- d. Les informations relatives à la sécurité de l'État et à la défense nationale

5. Pourquoi les femmes ont-elles besoin d'une attention particulière concernant l'information juridique et judiciaire au Maroc ?

- a. En raison de facteurs tels que la discrimination, l'analphabétisme, la violence et la situation économique
 - b. Parce que l'information juridique et judiciaire ne concerne que les affaires des femmes
 - c. Parce que les hommes n'ont pas besoin de ce type d'information
 - d. Parce que la loi marocaine empêche les femmes d'accéder à l'information en général
- 6. Quel est le rôle principal du responsable de l'information au sein de l'administration pour faciliter l'accès à l'information pour les femmes ?**
- a. Empêcher les femmes d'accéder aux informations sensibles
 - b. Ignorer les demandes des femmes qui semblent compliquées
 - c. Répondre aux besoins spécifiques des femmes et simplifier le langage et les procédures
 - d. Répondre uniquement aux demandes des femmes
- 7. Identifiez ci-dessous une des considérations particulières dont il faut tenir compte lors du traitement des demandes d'information juridique et judiciaire des femmes ?**
- a. Refuser les demandes contenant des informations personnelles
 - b. Les traiter de la même manière que les demandes des hommes, sans distinction
 - c. Prendre en compte la sensibilité, la confidentialité et l'orientation appropriée
 - d. Demander des informations supplémentaires sur la situation sociale de la femme
- 8. Quel est le mécanisme de soumission des demandes d'information prévu par la loi 31.13 ?**
- a. Verbalement uniquement
 - b. Par téléphone uniquement
 - c. Par l'intermédiaire d'un représentant légal uniquement
 - d. Par écrit ou par voie électronique
- 9. Quel est le délai légal pour répondre à une demande d'accès à l'information dans des circonstances normales en vertu de la loi 31.13 ?**
- a. 30 jours
 - b. 3 jours
 - c. 20 jours
 - d. 7 jours
- 10. Quelle est la procédure de recours disponible pour le demandeur d'information en cas de refus de sa demande par le responsable de l'information, ou d'absence de réponse ?**
- a. Intenter une action civile contre le fonctionnaire responsable
 - b. Faire directement appel devant le tribunal correctionnel
 - c. Déposer une réclamation administrative auprès du chef de l'administration concernée
 - d. Déposer une plainte auprès de l'Inspection générale du ministère concerné
- 11. Laquelle des compétences suivantes est considérée comme essentielle pour une communication efficace avec les femmes qui demandent de l'information ?**

- a. Utiliser un jargon juridique spécialisé et un langage arabe classique
- b. L'écoute active et l'instauration de la confiance
- c. Parler rapidement pour gagner du temps
- d. Éviter le contact visuel

12. Pourquoi la simplification du langage et des procédures est-elle vitale lors de la fourniture d'informations juridiques et judiciaires aux femmes ?

- a. Pour surmonter les barrières liées à l'analphabétisme et à l'éducation, et assurer la compréhension
- b. Parce que les femmes ne peuvent pas comprendre les termes juridiques
- c. Pour réduire le nombre de demandes soumises à l'administration
- d. Pour éviter la responsabilité légale en cas d'information inexacte

13. Identifiez ci-dessous un des mécanismes efficaces de simplification de l'information juridique et judiciaire ?

- a. S'appuyer entièrement sur un jargon juridique spécialisé
- b. Éviter de répondre aux questions fréquemment posées
- c. Utiliser des résumés, des graphiques et publier des questions-réponses fréquentes (FAQ)
- d. Rédiger des textes juridiques longs et sophistiqués.

14. Que signifie le terme 'entités redevables' dans le contexte de la loi 31.13 ?

- a. Les entreprises privées exclusivement
- b. Les administrations publiques, les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics
- c. Les organisations non gouvernementales uniquement
- d. Les individus qui demandent de l'information

15. Quelle est la durée maximale d'extension du délai de réponse à une demande d'information dans certains cas en vertu de la loi 31.13 ?

- a. 10 jours supplémentaires
- b. 7 jours supplémentaires
- c. Non prolongeable
- d. 20 jours supplémentaires

16. Quel rôle joue la Commission du droit d'accès à l'information dans le cadre de la loi 31.13 ?

- a. Un organe législatif pour émettre des lois relatives à l'information
- b. Un organe exécutif chargé de fournir directement l'information aux citoyens
- c. Un organe consultatif qui ne donne que des recommandations
- d. Un organe de recours indépendant chargé d'examiner les plaintes relatives au droit à l'information

17. Pourquoi la publication proactive de l'information est-elle l'une des meilleures pratiques pour faciliter l'accès des femmes à l'information ?

- a. Parce qu'elle garantit la confidentialité de toutes les informations
- b. Parce qu'elle empêche les femmes de poser des questions
- c. Parce qu'elle annule le rôle du responsable de l'information
- d. Parce qu'elle réduit le besoin pour les femmes de soumettre des demandes individuelles et facilite leur accès spontané à l'information

18. Identifiez ci-dessous un des mécanismes de coopération avec les organisations de la société civile pour renforcer l'accès des femmes à l'information ?

- a. Permettre aux associations d'obtenir des informations à caractère personnel
- b. Établir des partenariats avec des associations de femmes et des associations de défense des droits pour sensibiliser et faciliter l'orientation
- c. Confier aux associations de femmes le rôle de "responsable de l'information" à la place de l'administration
- d. Confier aux associations le rôle d'intermédiaire entre l'administration et les femmes pour recevoir la réponse de l'administration aux demandes des femmes.

19. Quel est le concept qui fait référence au traitement équitable des personnes en tenant compte de leurs différences et de leurs circonstances particulières ?

- a. La discrimination
- b. Le genre
- c. L'équité
- d. L'égalité

20. Quelle est l'importance de l'utilisation des plateformes numériques et des applications pour fournir des informations simplifiées aux femmes ?

- a. Réduire les charges et les coûts d'obtention de l'information pour les femmes, fournir des informations 24h/24 et les proposer sous différents formats
- b. Limiter la communication des femmes avec l'administration
- c. Fournir des informations officielles standardisées à toutes les personnes, hommes et femmes, sans discrimination
- d. Se passer du rôle du responsable de l'information

- Merci de votre collaboration -

Annexe 4 :

Programme de l'atelier de réflexion sur la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire

1. Contexte général du projet :

Le Maroc a rejoint le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) le 26 avril 2018. Par la suite, il a élaboré une série de plans d'action nationaux, chacun s'étendant sur trois ans (2018-2020 / 2021-2023 / 2024-2027).

Le premier plan d'action national comprenait un engagement, supervisé par le Ministère de la Justice, visant à "promouvoir l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire" (Engagement n°11). Cet engagement revêt une importance particulière en raison des contraintes, principalement structurelles, qui affectent toujours l'accès des femmes à ces informations, et ce malgré les réformes importantes menées et les progrès accomplis dans le domaine des droits des femmes dans notre pays.

Dans le cadre de ce projet, le Ministère de la Justice souhaite renforcer les capacités des associations actives dans l'autonomisation des femmes et consolider le partenariat avec elles pour améliorer l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire. C'est à cette fin que cet atelier interactif a été programmé, dans le cadre du projet PAGOF, en collaboration avec Expertise France et dans le contexte de son soutien aux pays francophones pour la mise en œuvre des réformes de "gouvernement ouvert".

2. Objectif général du projet :

Faciliter l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

3. Objectifs de l'atelier et résultats attendus :

L'objectif général de l'atelier est de :

- Permettre aux participants de partager une compréhension commune des exigences légales relatives au droit d'accès à l'information et de distinguer les spécificités de l'information juridique et judiciaire, à travers un échange entre les cadres de l'administration centrale et les associations de la société civile.
- Renforcer les capacités des cadres du Ministère de la Justice et des associations participantes pour le travail de terrain, en leur fournissant les compétences nécessaires pour former les fonctionnaires et les travailleurs au niveau territorial sur la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- Renforcer les capacités des représentants du Ministère de la Justice et des organisations de la société civile bénéficiaires pour travailler avec les femmes afin de faciliter leur accès à l'information juridique et judiciaire.

4. Résultats attendus :

À la fin de cette formation, il est attendu que les cadres de l'administration centrale et des associations de la société civile participant aient :

- La capacité de distinguer le champ d'application et les exceptions du droit à l'information, et une connaissance des besoins spécifiques des femmes en matière d'information judiciaire et juridique.
- La compétence pour aider les femmes à formuler des demandes d'accès à l'information auprès des tribunaux ou de l'administration, et les orienter vers les différentes voies de recours possibles en cas de non-réponse dans les délais ou de refus.
- La capacité de dupliquer au niveau territorial de la formation sur la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- Une plus grande capacité à répondre aux demandes d'accès à la formation émanant des femmes et à orienter celle-ci vers les services compétents le cas échéant.

5. Participants :

Les cadres en charge de l'accès à l'information au sein du Ministère de la Justice et les représentants d'associations actives dans les domaines de l'autonomisation des femmes.

6. Durée :

Trois jours (16, 17 et 18 juillet 2025).

7. Axes détaillés et déroulement de la formation

Jour 1 : L'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire et le genre : concepts et rôle de la société civile

- **Séance d'ouverture : 09h00 – 09h30**
 - Mots de bienvenue et présentation des objectifs de l'atelier.
 - Présentation des participants.
 - Présentation et discussion du programme de l'atelier.
- **Première session : Concepts de base : 09h30 – 11h00**
 - Le droit à l'information : concept, importance, principes fondamentaux (transparence, proactivité, facilité d'accès).
 - L'importance du droit à l'information juridique et judiciaire comme levier de développement et de droits humains, en particulier pour les femmes.
 - Faciliter l'accès à la justice : concept, importance, facteurs facilitateurs (disponibilité de l'information, assistance juridique et judiciaire, proximité, mécanismes de recours).
 - L'approche genre : intégrer les besoins et les spécificités des femmes dans le contexte de l'accès à l'information et à la justice.
- **Pause-café : 11h00 – 11h15**
- **Deuxième session : Diagnostic de la réalité de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire au Maroc : 11h15 – 13h30**
 - Travail en groupes : diagnostic de la réalité de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire au Maroc (analyse SWOT).

- Restitution des résultats du travail de diagnostic de groupe.
- Discussion interactive : échange d'expériences entre les cadres administratifs et les cadres de la société civile sur les moyens de surmonter les défis rencontrés par les cadres du Ministère de la Justice et des associations participantes concernant l'aide aux femmes pour accéder à l'information.
- **Pause déjeuner : 13h30 – 14h30**
- **Troisième session : Le rôle des organisations de la société civile dans l'orientation et l'assistance aux femmes : 14h30 – 16h15**
 - Atelier de travail : identifier les moyens de coopération efficace entre le secteur gouvernemental et les organisations de la société civile.
 - Synthèse du premier jour et présentation des axes du jour suivant : 16h15 – 16h30

Jour 2 : Élaboration conjointe d'un guide de formation pour les agents chargés de faciliter l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire

- **Partie 1 : Le cadre juridique régissant le droit à l'information : 09h00 – 11h00**
 - **Pause-café : 11h00 – 11h15**
 - **Partie 2 : La spécificité des besoins des femmes en matière d'information juridique et judiciaire : 11h15 – 13h30**
 - **Pause déjeuner : 13h30 – 14h30**
 - **Partie 3 : Accompagnement et orientation des femmes pour les demandes d'accès à l'information juridique et judiciaire : 14h30 – 15h25**
 - **Partie 5 : Les procédures pratiques pour déposer les demandes et les mécanismes de recours : 15h25 – 16h15**
 - **Synthèse du deuxième jour et présentation des axes du jour suivant : 16h15 – 16h30**

Jour 3 : Renforcement des capacités des formateurs en techniques de formation des adultes

- **Première session : Les bases de la formation des adultes (andragogie) : 09h00 – 11h00**
- **Pause-café : 11h00 – 11h15**
- **Deuxième session : Techniques d'andragogie et défis de la formation des adultes : 11h15 – 13h00**
- **Prière du vendredi et pause déjeuner : 13h00 – 15h30**
- **Séance de clôture : 15h30 – 16h30**
 - **Synthèse** des principaux résultats et recommandations de l'atelier.
 - **Évaluation** de l'atelier.
 - **Mots de clôture** et remerciements aux participants.

Annexe 5 :

Formulaire d'évaluation de l'atelier de réflexion sur :

Le renforcement des capacités des cadres administratifs et associatifs pour la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire

(Évaluation à chaud)

Cher/Chère participant(e),

Nous vous remercions pour votre participation à cet atelier interactif.

Pour nous aider à améliorer la qualité de nos futurs programmes, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes avec sincérité et objectivité.

1. Informations sur la session de formation :

- **Titre de l'atelier :** Le renforcement des capacités des cadres administratifs et associatifs pour la promotion du droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire.
- **Date de la session :** 16, 17 et 18 juillet 2025.
- **Formateur :** Dr. Mohammed HAMMOUMI, professeur universitaire, spécialiste en gestion des politiques publiques.

2. Évaluation du contenu : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Les objectifs de la session étaient clairs et précis.					
Le contenu de la session a correspondu à mes besoins et attentes.					
Les informations fournies étaient à jour et précises.					
Tous les axes principaux de la session ont été couverts.					
Le contenu m'aidera à développer mes compétences / ma performance professionnelle.					

3. Évaluation du formateur : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Le formateur possède une connaissance suffisante du sujet.					
Le formateur a su simplifier et expliquer clairement les informations.					
Le formateur a encouragé le débat et l'interaction entre les participants.					
Le formateur a géré le temps de manière efficace durant la session.					
Le formateur a bien répondu aux questions et aux demandes des participants.					

4. Évaluation des aspects organisationnels : Veuillez cocher la case (X) qui correspond à votre opinion :

Critères d'évaluation	Degré de satisfaction sur une échelle de 5 (5 Très satisfait, 1 Pas du tout satisfait)				
	1	2	3	4	5
Le timing de la session était approprié.					
Le lieu de la session était approprié et confortable.					
Les supports visuels et le matériel de formation étaient disponibles et de bonne qualité.					
Les aspects organisationnels de la session étaient bons (accueil, pauses, etc.).					

5. Évaluation générale et commentaires supplémentaires :

- Qu'est-ce qui vous a plu le plus dans cette session de formation ?

.....
.....
.....

- Quels sont les points qui nécessitent une amélioration dans cette session de formation ?

.....
.....
.....

Vu Nicole NKOA
15/10/2025

- Merci de votre collaboration -